

## RÉPONSE AU POSTULAT

**1<sup>er</sup>.e signataire** : Mme Stéphanie Perruchoud, le Centre

**Acceptation du postulat** : 23 avril 2024

**Sujet** : « Encourager et valoriser l'engagement bénévole des jeunes à Sion »

L'encouragement de la participation des jeunes à la vie de la cité et la valorisation de leurs engagements bénévoles tels qu'évoqués dans le postulat font partie des axes prioritaires de la *Politique jeunesse sédunoise*. Formalisée dès 2009, celle-ci a pour objectif général de « favoriser une occupation structurée et constructive du temps libre [des jeunes] dans la mesure des possibilités de chacun »<sup>1</sup>, en misant précisément sur un soutien fort au bénévolat<sup>2</sup>.

Depuis plus de 10 ans, Sion a intensifié encore ses démarches de promotion de la participation citoyenne au travers de la labellisation UNICEF « Commune amie des enfants » dans laquelle elle se montre engagée et pro-active<sup>3</sup>. Considéré comme une forme d'apprentissage complémentaire aux espaces éducatifs traditionnels que sont la famille et l'école, le bénévolat permet en effet aux jeunes d'explorer leurs potentialités, de parfaire leurs compétences - sociales ou technique -, de développer un sentiment d'utilité au sein d'un groupe ou d'une association, parfois même de trouver une vocation<sup>4</sup>. Il entraîne avec lui des effets positifs sur le bien-être et la santé mentale, y compris chez les individus dont le parcours scolaire ou de vie est plus complexe et qui y découvrent souvent des compétences personnelles insoupçonnées.

Loin de l'image dépréciative des jeunes parfois véhiculée dans le débat public, beaucoup d'entre eux consacrent une part de leurs temps libre pour apporter toutes sortes de contributions bénévoles<sup>5</sup>. Pour preuve, un riche et dense réseau d'associations jeunesse sédunoises propose une variété d'offres en prise directe avec les intérêts divers et variés des jeunes. Citons à titre d'exemples les associations « Sion Ride » (sports freestyle),

---

<sup>1</sup> *Politique jeunesse de la Ville de Sion*, édition du 02.05.2011, « 1. Objectif général », p. 6.

<sup>2</sup> La promotion du bénévolat est l'une des cinq « priorités » de la *Politique jeunesse* susmentionnée (cf. *op.cit.*, p. 11).

<sup>3</sup> Première Ville valaisanne et seconde de Suisse romande à avoir obtenu ce label, cette distinction attribuée pour une période de quatre ans a été renouvelée à trois reprises et vise essentiellement la mise en œuvre complète de la *Convention des droits de l'enfant* (CDE) au niveau communal et du droit à la participation en particulier (cf. art. 12-17 de la CDE).

<sup>4</sup> Voir à ce sujet l'étude de S. Cortessis, S. Weber Guisan et E. Tsandev, *Le bénévolat des jeunes. Une forme alternative d'éducation*, Seismo, Zürich, 2019. A Sion, les exemples de jeunes pour lesquels des engagements associatifs ont servi de base à des vocations professionnelles futures ne manquent pas dans les domaines du journalisme, de la production vidéo, du marketing publicitaire ou de l'événementiel par exemple.

<sup>5</sup> La dernière étude de l'Observatoire du bénévolat (2020) indiquait en ce sens que 38.7% des jeunes suisses de 15 à 24 ans pratiquaient le bénévolat (de manière formelle ou informelle), pour un total 2.8 heures consacrées par semaine : [https://sgg-ssup.ch/wp-content/uploads/2021/06/Observatoire\\_2020\\_Fiches\\_15-29\\_ans.pdf](https://sgg-ssup.ch/wp-content/uploads/2021/06/Observatoire_2020_Fiches_15-29_ans.pdf)

« Pro Forma » (musiques actuelles), « Art Valais » (art urbain), « Kubik » (événementiel), « Casus » (street-workout), la « Troupe du Rez » (théâtre), « Mouvement » (danse urbaine) ou plus récemment encore « Créatif club » (activités participatives), sans oublier les incontournables « jeunesses » de Sion et de Bramois. Ces entités proposent de véritables opportunités de pratiquer « sur le terrain » autant d'expériences concrètes de bénévolat, et par les pairs notamment.

De surcroît, elles peuvent effectivement et pour les plus méritantes prétendre à l'obtention des *Prix d'encouragement à la jeunesse* annuels de la Ville de Sion<sup>6</sup>, toujours fort appréciés des jeunes non seulement en tant que gain pécunier servant à la poursuite de leurs projets mais aussi et surtout à titre de reconnaissances officielles pouvant être valorisées sur un *curriculum vitae*. La promotion des acquis sous forme de délivrance de certificat tel que questionné dans le postulat peut certes être promue par la Municipalité (envoi de modèle, encouragement à la rédaction, etc.) mais reste prioritairement du champ de compétence des différentes associations concernées (lesquelles pourront au besoin s'appuyer sur des guides ou formulaires types notamment sur [www.dossier-benevolat.ch](http://www.dossier-benevolat.ch)), les attestations de travail signées par la Ville étant réservées au personnel qu'elle salarie<sup>7</sup>. Au même titre que leurs aînés, les représentant-e-s des entités associatives jeunesse sont par ailleurs conviés au « brunch des associations » de début d'année, en remerciement de leurs engagements. Des verrées, repas ou autres contre-prestations peuvent également être proposés par les services/secteurs de la Ville en relation directe avec des associations jeunesse bénévoles *au cas par cas* selon la nature des collaborations existantes.<sup>8</sup>

Mais le soutien de la Ville au bénévolat ne se limite nullement à ces marques ponctuelles de reconnaissance. La politique jeunesse susmentionnée, qui s'inscrit en cohérence et dans le respect de la *Loi en faveur de la jeunesse* du 11.05.2000<sup>9</sup>, a créé de véritables conditions-cadres pour accompagner les jeunes *au quotidien* et les soutenir durablement tout au long de la réalisation de leurs projets. Tel est notamment le mandat spécifique confié à la délégation à la jeunesse (secteur jeunesse & loisirs), dont l'une des missions consiste à aiguillier et fournir un appui aux associations jeunesse à titre de « facilitateur », tout en assurant un rôle d'interlocuteur et de coordination entre les niveaux du terrain, de l'administration et des autorités politiques.

---

<sup>6</sup> L'enveloppe y relative annuelle a par ailleurs été réhaussée de Fr. 3500.- à F. 6500 par le conseil général en 2023 (amendement n°22 accepté par le CG lors du plenum du 18.12.2023).

<sup>7</sup> Tel est par exemple le cas des moniteur-trice-s salariés par la Ville pour certaines offres liées aux activités du RLC ou du Sport loisirs facultatifs, lesquels reçoivent systématiquement un certificat de travail. A relever également les attestations de formation (obligatoires) délivrées par le Canton pour les moniteur-trice-s réalisant des camps en Valais.

<sup>8</sup> Les secteurs jeunesse et RLC de la Ville collaborent avec des associations jeunesse notamment pour la mise sur pied d'événements tels que les promotions civiques ou certaines soirées à thèmes (halloween, etc.).

<sup>9</sup> Véritable avancée historique remplaçant l'ancienne loi sur la protection des mineurs (1971), cette loi cantonale a contribué à faire de la *promotion* des projets extrascolaires jeunesse une priorité.

A l'instar de l'Etat du Valais et d'autres Communes telles que Lausanne et Genève, Sion a été précurseur dans ce domaine en se dotant d'un fonds permettant d'attribuer, sur préavis du dicastère compétent et décision du conseil municipal, des aides financières concrètes pour des projets socioculturels à buts non-lucratifs portés par des jeunes bénévoles sur le territoire sédunois<sup>10</sup>. Une trentaine de projets et/ou offres profitant à l'ensemble de la population bénéficient chaque année du « coaching », soutien logistique ou financier de la Ville via le secteur en charge<sup>11</sup>, également à l'origine de la création d'une « Permanence » ouverte aux jeunes - avec ou sans rendez-vous - les mercredis sur le temps scolaire. Ceci sans compter l'ensemble des contacts que les bénéficiaires/requérants peuvent spontanément avoir sur le terrain avec les divers professionnels des structures partenaires que sont le RLC, le Sports et loisirs facultatifs ou encore le Passeport-Vacances. Il est également à relever qu'en vertu de l'article 329e du Code des Obligations suisse, les employé-e-s et apprenti-e-s de moins de 30 ans qui s'engagent bénévolement en faveur de la jeunesse pour le compte d'une organisation du domaine culturel, sportif ou social, ont droit à un maximum de 5 jours de congé supplémentaire par année (congé jeunesse). Afin que les jeunes puissent être régulièrement tenus informés de ces diverses possibilités de soutiens, plusieurs communications ciblées sont prévues notamment en interaction directe via le responsable jeunesse lors du programme *Respect des gens et des choses* et la Soirée des promotions civiques ou par l'intermédiaire d'actions de communication plus ciblées (nb. campagne « Je participe<sup>12</sup> ») et autres mailings/publications numériques, sans compter les brochures et supports papiers préparés à l'attention des structures partenaires et relayées via le réseau de l'Observatoire de la jeunesse sédunoise.

Au travers de ces échanges réguliers avec le tissu associatif jeunesse, la Ville s'efforce de développer une véritable relation de *partenariat* avec ces entités bénévoles, lesquelles peuvent en retour régulièrement être mobilisées par les services municipaux notamment lors des analyses présidant au renouvellement des infrastructures jeunesse. Récemment, de telles démarches ont été entreprises pour définir, derniers en date, les contours du futur skateplaza avec l'association d'utilisateur-trice-s Sion Ride ou l'élaboration de la place de street-workout de l'Ancien stand inaugurée au printemps 2023 et pour laquelle l'association « Casus » a pu participer à l'ensemble des étapes de la construction, formuler ses propositions et valider les choix correspondants. Cette méthodologie participative, qui répond aux exigences de la *Convention des droits de l'enfant* et du droit

---

<sup>10</sup> L'attribution de subventions, faite sur la base d'une analyse par dossier comprenant un examen des budgets, comptes et bilans systématiquement demandés aux associations qui sollicitent une aide financière de la Ville, prévoit généralement des soutiens globaux par projets voire pour des saisons événementielles. En écho avec les conclusions du postulat, ces soutiens n'empêchent pas les associations de défrayer leurs membres selon leurs politiques propres de remboursement de frais.

<sup>11</sup> cf. rapports de gestion de la Ville de Sion, rubrique « Sports, jeunesse et loisirs » : <https://www.sion.ch/rapportdegestion>

<sup>12</sup> Campagne lancée en 2022-2023 avec les Délégués/Responsable jeunesse du Canton du Valais et les Villes de Sierre, Monthey, Martigny et Sion sous l'égide du slogan « Tu as une idée ? Contacte le ou la responsable jeunesse de ta région ! ».

à la participation en particulier<sup>13</sup>, permet aux jeunes de se sentir valorisés à titre d'experts dans certains domaines qu'ils connaissent parfois mieux que les adultes et à la Ville de créer en retour des offres « sur mesure » adaptées aux besoins propres de l'écosystème sédunois.

**L'état des lieux ci-dessus inventorie et analyse les différentes modalités de soutien prévues par la Municipalité à l'attention de ses jeunes bénévoles. Il se révèle démonstratif de la somme des mesures d'encouragement et de valorisation développées au fil des ans. Cela étant, le conseil municipal se réjouit qu'un tel postulat s'y intéresse et compte poursuivre dans cette voie tout en la renforçant. Il se propose de pérenniser ces nombreuses offres et mécanismes déjà existants, tout en veillant à développer toute disposition complémentaire allant dans le sens souhaité dudit postulat au gré des opportunités et selon les possibilités. Pour ce faire, il s'engage à soumettre l'attente formulée via ses services en charge aux jeunes concernés dans ses prochaines démarches de consultation (par ex. via les ateliers de labellisation UNICEF ou réflexions en cours autour de la participation citoyenne<sup>14</sup>), ceci dans l'objectif de maintenir le haut degré d'engagements bénévoles des jeunes à Sion.**

---

<sup>13</sup> cf. note 3 ci-dessus.

<sup>14</sup> Il est ici fait référence à l'émergence d'une nouvelle offre en cours de création dans le domaine de la participation citoyenne, en réponse au postulat « Futur en Politique – Intégrer les jeunes dans notre démocratie communale », accepté par le CG en date du 22.02.2022.

**Annexe : Florilège des dispositifs de soutien aux jeunes bénévoles séduinois**

**Prix d'encouragement à la jeunesse**



**Permanence de la Délégation à la jeunesse**



**Politique de soutiens financiers aux projets jeunesse**



**Campagnes de promotion de la participation**



**Implications via la co-construction d'infrastructures jeunesse**



**Lien avec les bénéficiaires sur le terrain (RLC, SLF, Passeport-Vacances, etc.)**



**Communications ciblées**



**Brunch des associations**



**Mise en réseau via l'Observatoire de la jeunesse sédunoise**



**Labellisation UNICEF**



**Conclusion du dernier rapport d'évaluation de l'UNICEF<sup>15</sup> :**

*« La Ville de Sion peut se féliciter d'orienter ses actions vers la participation active des enfants et des jeunes, de les intégrer régulièrement dans ses réflexions, d'être à l'écoute de leurs souhaits et besoins pour la mise en place de nouvelles offres (tel que l'aménagement du skateplaza et la création d'un street-workout) et d'entretenir des liens forts avec le réseau associatif existant et les structures dédiées à l'enfance et à la jeunesse. »*

<sup>15</sup> Anne-Catherine de Perrot, *Pour le compte de l'UNICEF Suisse et Liechtenstein*, février 2023, p.16.